

***DECLARATION D'AMSTERDAM
ET ACCORD CADRE INITIATIVE
CACAO-FORET***

Le cadre d'action a été développé par les parties prenantes qui sont :

- Le gouvernement
- Le secteur privé
- Les producteurs
- Les ONG nationales et internationales
 - les partenaires au développement

THEMATIQUES CONCERNES

Trois thématiques sont concernées :

- Protection et restauration de la forêt
- Production durable et sources de revenu des producteurs et
- Participation des communautés et inclusion sociale

ENGAGEMENTS PRINCIPAUX

- **8 engagements :**

1- interdire et prévenir les activités de la filière cacao qui contribuent à la poursuite de la déforestation.

2-respecter les droits des producteurs de cacao

3- promouvoir la restauration et la conservation des aires protégées

4- renforcer la cartographie de la chaîne d'approvisionnement

5- mettre en œuvre les actions adoptées dans le contexte d'une approche territoriale plus vaste

6-mettre en œuvre des actions tangibles et objectifs assortis de délais précis

7-travailler de concert à la mise en œuvre des actions du cadre ainsi qu'à la mobilisation des ressources financières

8-fournir un suivi et un reporting efficace sur les progrès

ETAT D'AVANCEMENT DE L'ICF

- mise en évidence des efforts significatifs consentis depuis la signature du cadre d'action commune par l'Etat de Côte d'Ivoire et les entreprises de la filière cacao en vue de l'opérationnalisation de l'accord, à savoir :
 - la mise en place du cadre institutionnel et de l'unité de coordination
 - L'élaboration des plans d'actions des 6 groupes thématiques, consolidés en un seul schéma d'intervention assorti d'une proposition de budget d'un montant de 126 milliards de F CFA ;
 - l'élaboration du cadre de résultats avec l'ensemble des parties prenantes ;
 - la préparation du système national de traçabilité du cacao soutenu financièrement par le Conseil Café Cacao ;
 - le consensus sur l'utilisation des instruments de sauvegardes de la REDD+ dans la mise en œuvre des plans d'actions ;
 - la mobilisation de ressources sur le PIF pour la réalisation de l'état des lieux de quatre forêts classées ;
 - la mise à disposition des limites des aires protégées, celle des forêts classées attendue ;
 - la catégorisation des forêts classées en cours sur la base des informations de 2015 ;
 - le démarrage de l'inventaire des projets et programmes en cours dans la zone de l'ICF ;

ETAT D'AVANCEMENT INSTITUTIONNEL

- Accord du gouvernement du code forestier(passe très bientôt devant le parlement pour être décliné en loi)
- Prise de décrets d'application en cours
- Implication du REDD+ dans l'ICF

RECOMMANDATIONS

nécessité de mettre un accent sur les éléments critiques,

mise en place un système national harmonisé de surveillance des forêts,

l'étude socio-économique et les limites des forêts classées.

CONCLUSION

- L'accord cadre de l'initiative cacao forêt rejoint la déclaration d'Amsterdam approuvée par six pays européens (Danemark, France, Allemagne, Pays bas, Norvège et royaumes unis) .

Un engagement effectif du secteur privé est souhaité pour la préservation, la protection et la réhabilitation des forêts

JE VOUS REMERCIE DE VOTRE AIMABLE
ATTENTION